

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 11 octobre 2022, à 19 h 30, à la pastorale de l'École secondaire Chanoine-Beudet, au 525, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Madame Karine Malenfant
Monsieur Guy Dumont
Madame Marie-Hélène Harvey
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membre absent :

Madame Dominique Brière

Invitée :

Madame Caroline Dufour, directrice des Services éducatifs jeunes

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2022-10-0188 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Dépôt du rapport annuel du comité de parents 2021-2022
10. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2021-2022
11. Désignation de représentants d'organismes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2022-2023
12. Désignation des membres aux comités de la *Loi sur l'instruction publique*
13. Protocole d'entente avec le Comité organisateur de la 56^e Finale des Jeux du Québec – Jeux du Québec 2022 – Modification des dates
14. Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2023-2024
15. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2023-2024
16. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024
17. Modification des prix du service de concessionnaire et de traiteur dans le secteur de Rivière-du-Loup
18. Plan d'atténuation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
19. État des taxes scolaires qui demeurent dues par les propriétaires
20. Questions diverses
21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-10-0189 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2022

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2022, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Accueil des immigrants et recrutement international :

Le centre de services scolaire a engagé une professionnelle (2022) pour la francisation afin de soutenir l'intégration d'un nombre croissant d'élèves provenant de l'immigration.

Le centre de services scolaire a engagé une professionnelle (2022) pour le recrutement d'élèves à l'international. Notre professionnelle revient de sa première mission en France dans le cadre de la stratégie Objectif Québec. L'objectif du centre de services scolaire est d'intégrer une cinquantaine d'élèves de l'international dans ses activités de formation d'ici 36 mois. Le salaire et les dépenses seront assumés à même le financement du ministère pour la scolarisation de ces élèves.

Relance des élèves en abandon scolaire :

Le centre de services scolaire a engagé un professionnel (2021-2022) pour la relance systématique des élèves en abandon scolaire. Le nombre d'élèves en abandon fera l'objet d'un monitoring régulier pour notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Il n'y a aucun suivi des comités lors de cette rencontre.

9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS 2021-2022

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité de parents du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2021-2022.

10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE 2021-2022

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2021-2022.

11. CA 2022-10-0190 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186 de cette loi, le conseil des commissaires a déterminé, le 8 septembre 2015, que deux représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent qui dispense des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage seraient membres du comité;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de l'organisme pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2022-2023 :

Madame Andrée-Anne Dumont, coordonnatrice DT-TSA / Hébergement,
 CISSS du Bas-Saint-Laurent
 299, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A9
 418 862-9560

et

Madame Hélène April, éducatrice à la DPJ-PJe, CISSS du Bas-Saint-Laurent
 73, rue St-Henri, local 516, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4V2
 418 862-6335

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**12. CA 2022-10-0191 DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITÉS
 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'administration doit instituer les cinq (5) comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines;
- Comité de révision d'une décision;
- Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

DE NOMMER, sur chacun des comités, les personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique :

Denis Bastille
 Jean-François Lévesque
 Karine Malenfant

Comité de vérification :

Guy Dumont
 Valérie Potvin
 Nadine St-Onge

Comité des ressources humaines :

Dominique Brière
 Cloé Gagné
 Dominique Viel

Comité de révision d'une décision :

Valérie Beaulieu
 Marie-Hélène Harvey

Comité consultatif du transport :

Marie-Lyne Cayouette
 Martine Paradis

Adoptée à l'unanimité.

L'administratrice Karine Malenfant se retire des échanges et enregistre son abstention pour cause de conflit d'intérêts pour le sujet 13.

13. CA 2022-10-0192 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 56^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – JEUX DU QUÉBEC 2022 – MODIFICATION DES DATES

CONSIDÉRANT la situation épidémiologique qui perdure depuis mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec 2021 qui devait avoir lieu du 26 février au 6 mars 2021 ont dû être annulés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires avait adopté un protocole d'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup concernant lesdits Jeux du Québec 2021 (résolution n° CC 2019-10-4224);

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec devaient être reportés du 4 au 12 mars 2022 et que le conseil d'administration a autorisé le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer le protocole (résolution n° CA 2021-10-0092);

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont reportés du 3 au 11 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'importante collaboration et contribution du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup à la tenue de cette Finale;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution n° CC 2015-12-3193, adoptée le 8 décembre 2015, le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a signifié son intention d'être un partenaire actif pour la tenue de cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est propriétaire d'installations et d'équipements nécessaires à la tenue de cette Finale;

CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités dévolus au Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup par la *Loi sur l'instruction publique*, notamment quant à sa contribution aux plans social, sportif et culturel dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup en est venu à une entente avec le comité organisateur concernant la collaboration et la contribution du centre de services scolaire à la réussite de la 56^e Finale des Jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE le centre de services scolaire adopte le protocole d'entente modifié à intervenir avec le Comité organisateur de la 56^e Finale des Jeux du Québec 2022, tel que déposé;

QUE le directeur général, monsieur Antoine Déry, soit autorisé à signer ledit protocole, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2023-2024

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2023-2024*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 13 décembre 2022.

15. RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2023-2024

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2023-2024*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 13 décembre 2022.

16. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2023-2024

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2023-2024 – préscolaire, primaire et secondaire* afin de débiter la consultation auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 13 décembre 2022.

17. CA 2022-10-0193 MODIFICATION DES PRIX DU SERVICE DE CONCESSIONNAIRE ET DE TRAITEUR DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a adjudgé un contrat de 3 ans à Cafétéria Linda Desjardins afin d'offrir un service de concessionnaire au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et de traiteur pour les services de garde des écoles internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup, Roy et Joly de Rivière-du-Loup, Lanouette de Saint-Antonin, Vents-et-Marées de Cacouna, Notre-Dame-du-Portage de Notre-Dame-du-Portage et Desbiens de Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT QUE Cafétéria Linda Desjardins était le seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation a augmenté de 11,8 % depuis l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QUE Cafétéria Linda Desjardins et le centre de services scolaire ont évalué la possibilité de retirer certains items du menu, dont le breuvage, afin de maintenir un service de repas de qualité;

CONSIDÉRANT QUE Cafétéria Linda Desjardins et le centre de services scolaire désirent maintenir un niveau de service de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 30 juin 2023 et que les prix sont fixes pour les trois (3) années;

CONSIDÉRANT QUE les prix des repas (sans taxes applicables) s'établissent présentement comme suit dépendamment s'ils sont offerts avec ou sans service au service de garde :

- Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir (Rivière-du-Loup) : 6,95 \$
- École Roy et Joly (Rivière-du-Loup) : 5,35 \$
- École internationale Saint-François-de-Xavier (Rivière-du-Loup) : 5,35 \$
- École Vents-et-Marées (Cacouna) : 4,95 \$
- École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage) : 4,95 \$
- École Desbiens (Saint-Arsène) : 4,95 \$

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, par intérim, monsieur Mathieu Bourassa, à signer un avenant avec Cafétéria Linda Desjardins afin que le prix de chacun des repas servis dans les écoles et centre soit majoré de 50 cents afin de maintenir un service de repas de qualité.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

**18. CA 2022-10-0194 PLAN D'ATTÉNUATION DES RISQUES EN
MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION
DANS LES PROCESSUS DE GESTION
CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), L.R.Q., chap. C-65.1, prévoit que le Conseil du trésor peut édicter des directives en lien avec la gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE, le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, C.T. 216 501;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a adopté la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle en janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (LCOP, chapitre C-65.1, a. 26);

CONSIDÉRANT QUE les organismes publics approuvent, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été présenté en séance de travail du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

D'APPROUVER le plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle conformément au document déposé;

QUE le plan soit transmis au Conseil du trésor comme demandé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

19. CA 2022-10-0195 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES QUI DEMEURENT DUES PAR LES PROPRIÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 340 de la *Loi sur instruction publique* (RLRQ, chapitre i-13.3), le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a soumis, en séance de travail, au conseil d'administration un état des taxes scolaires qui demeurent dues par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE l'état des taxes scolaires qui demeurent dues par les propriétaires soit approuvé et transmis avant le 1^{er} novembre par la direction générale au secrétaire-trésorier de la municipalité locale régie par le Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

20. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

21. CA 2022-10-0196 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 47)

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond